

Solidaires



INFO aux collègues non-titulaires de l'INRA

décembre 2016

#### 4<sup>ème</sup> campagne « Sauvadet » jusqu'au 15 décembre sur 10 postes seulement !

Dans [un récent message](#), nous faisons part du prolongement du dispositif « Sauvadet » qui permet à certains agents en CCD au long cours de postuler à des « recrutements réservés » sur statut de titulaire, mesure prolongée de 2 années dans le cadre de la loi (dite de déontologie !) du 20 avril 2016.

Dans ce cadre, l'INRA a ouvert sa [campagne de recrutement pour l'année 2016](#) (7 IE et 3 AI), sous la forme d'examens professionnalisés.

Attention, la date butoir de dépôt des dossiers est le 15 décembre.

« Si la procédure de sélection sur dossiers s'avère plus ouverte, le nombre de postes est loin de correspondre au nombre de candidats (c'est là que ça coince)... » écrivions-nous dans ce même message syndical. **Après seulement 24 recrutements intervenus depuis 2013, l'employeur INRA se contente d'ouvrir uniquement 10 postes cette année. Sur ce dossier non plus, nous ne voyons pas de changement avec la nouvelle présidence...**

#### Précarité dans l'ESR, de qui se moque-t-on ?

L'INRA n'est pas le seul employeur à maltraiter ses précaires, à lire cette contribution SUD à la mobilisation contre la précarité dans le secteur de l'ESR :



avec un bilan d'étape tristement édifiant de la loi Sauvadet, au CNRS, dans l'ensemble des EPST et à l'échelon de l'Enseignement Supérieur. **Sur 3 campagnes 112 titularisations dans les EPST par exemple, pour 15000 emplois remplis par des non-titulaires !**

Un bilan catastrophique et une mise en oeuvre *a minima* sans aucun moyen supplémentaire = un fiasco annoncé. Et le gouvernement prolonge la loi dans les mêmes conditions... Manifestement on ne change pas une politique qui échoue... !

[A lire, en lien, notre contribution, avec l'ensemble de ces données](#)

#### Accès au SFT (supplément familial de traitement) : l'injustice demeure !

Nous avons à nouveau interpellé la Direction sur cette inégalité lors du [dernier Comité Technique tenu le 25 novembre](#) : « Suivant la DRH, ce complément est désormais pris en compte dans le contrat unique d'embauche. Il se trouve que les retours que nous avons, suite à la transmission de cette information aux agents ne sont pas concluants. Qu'en est-il de la concrétisation de cet engagement formulé en CT il y a plusieurs années déjà ? ».

Il faudra manifestement y revenir !

Suivez l'actualité de la mobilisation du [collectif des travailleur/es précaires de l'ESR](#) et n'hésitez pas à nous contacter !